

Bilan partiel de la défense des droits pédagogiques et étudiants 2016-2017

Au niveau de la défense des droits, l'Association étudiante a travaillé sur de nombreux dossiers durant la session 2016-2016. Ce fut surtout une année chargée en consultation sur des politiques collégiales (révision de note, harcèlement sexuel) ayant un impact sur les droits étudiants, mais pas seulement :

Résumé des dossiers ;

- Accompagnement des plaintes étudiantes
- Harcèlement sexuel
Modification de l'actuelle politique qui date de 1990
- Révision de note
Adoption de la nouvelle politique de révision de note
- Bibliothèque et Centre d'aide en histoire, géographie et civilisations
Fermeture temporaire de la bibliothèque et compression au Centre d'aide
- Embauche nouvelle directrice des études
Rédaction d'un mémoire pour l'embauche de la nouvelle directrice

Commission des études

La représentation de l'Association étudiante auprès de la Commission des études (la deuxième principale instance du Cégep où siègent deux étudiantes) a été mitigée, car il est très difficile pour les étudiants et étudiantes d'assister à chaque session à une instance officielle qui se tient le jour pendant les heures de cours. Ainsi, durant la session d'hiver, l'une des représentantes était en stage le jour. Il s'agit d'une situation récurrente chaque année et changer cette situation pourrait être un enjeu à l'avenir. Outre les dossiers évoqués dans ce bilan partiel, différentes affaires ont occupé la Commission sans que l'Association étudiante s'y investisse particulièrement, dont les cellules d'intervention sur la réussite (dont celle sur la réussite des étudiantes d'origine

étrangère). À côté de **Gabrielle Poirier**, **Rosalie Genest** puis **Hannah Morand** ont siégé à la Commission des études.

Accompagnement plaintes pédagogiques

Au courant de l'année scolaire, la permanence et la responsable aux affaires pédagogiques de l'Association étudiante ont informé et accompagné un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes confrontés avec des problèmes ou des litiges avec des professeur.es ou l'institution. Il est très difficile de tenir des statistiques de ces interventions, car il s'agit d'informations confidentielles. Néanmoins, nous pouvons estimer qu'il y a entre deux et trois interventions ou demandes d'information de nature pédagogiques par semaine, pour un total de plus d'une soixantaine d'interventions dans l'année scolaire.

Les plaintes, griefs et interventions pédagogiques sont de toute sorte; plagiat, révision de note, confidentialité, conflit d'horaire (dont l'utilisation du bloc horaire), choix de cours, intervention disciplinaire, harcèlement et ce dans plusieurs programmes, dont certains sont régulièrement problématiques. Ces plaintes sont confidentielles.

Harcèlement sexuel

Différents motifs ont conduit l'Association étudiante à travailler sur le dossier du harcèlement sexuel, et ce avant que l'ensemble des cégeps ne soit interpellé par l'actualité nationale.

D'une part, nous avons été insatisfaits quant au traitement de certaines plaintes (confidentielles) en matière de harcèlement sexuel. D'autre part, cette insatisfaction nous a conduits à lire plus en profondeur la Politique numéro 4 en matière de harcèlement sexuel et de constater qu'elle date de... 1990.

La direction du Cégep manifestait au début de la session son intention de **fusionner les politiques de harcèlement psychologique et de harcèlement sexuel pour produire une politique en matière d'incivilité en milieu de travail** (sans que les étudiants et étudiantes ne comprennent en quoi cela concernait les étudiantes). À la suite d'une brève étude des politiques en matière de harcèlement, nous en sommes venus à la conclusion qu'une brève comparaison

démontre que notre politique est paradoxalement optimiste et peu efficace. C'est ainsi que nous nous sommes invités au processus de révision de la politique locale.

En même temps avaient lieux les incidents de novembre 2016 où des étudiantes ou d'anciennes étudiantes (dont Rosalie Genest, Alice Paquet et Ariane Litalien) émettaient des dénonciations publiques. Dans la foulée de ces événements, la ministre de l'éducation supérieure a convoqué des consultations contre les violences sexuelles. L'Association étudiante a participé aux **consultations locales et nationales sur les violences sexuelles**, rédigé un mémoire puis collaboré au mémoire commun (syndicats/étudiant/direction) du Cégep Garneau. La direction des affaires étudiantes et le syndicat enseignant se sont particulièrement impliqués dans ce dossier.

La politique de harcèlement sexuel est toujours en cours de révision et l'Association étudiante entend bien mettre de l'avant certains enjeux afin que le Cégep adopte une politique adéquate ; **délais de signalement** et de dépôt de plainte, **différence entre le signalement et la plainte**, **responsabilité de la direction des affaires étudiantes** (car le harcèlement n'est pas seulement une question de relation de travail), campagne de sensibilisation (avec le comité Femmes).

Révision de la politique de révision de note

Nous avons été consultés une première fois à l'hiver 2016 à propos de la révision de la politique de révision de note : « Les conclusions ont été qu'il y a un flou à régler entre révision de note et litige pédagogique et que des modifications doivent être apportés pour qu'il soit plus clair que les révisions ne servent pas à essayer de gagner les quelques points manquants, mais à revenir sur un jugement qui semble vraiment être fautif. Or, dans une consultation ultérieure, qui n'était pas directement dirigée vers l'association étudiante, une autre administratrice nous a rapporté qu'il avait été fait mention de l'idée de faire payer pour les révisions de note pour dissuader les étudiant-e-s d'en faire. Ceci nous montre bien le double jeu que la direction peut parfois essayer de jouer avec l'association étudiante : vouloir paraître transparente, mais ignorer nos revendications les plus fondamentales, la gratuité de l'éducation et sa non-marchandisation (Louis-Gauthier Desmeules, 2016) ». Notons qu'il s'agit de l'un des principaux dossiers de l'année 2015-2016 (DEC bilingue, cellulaire, évaluation de l'enseignement) et que la direction entend réviser l'ensemble de la Politique d'évaluation institutionnelle d'apprentissage.

Malgré la première consultation l'hiver 2016, **il fallut plus de cinq mois avant que nous soyons consultés avec le libellé suggéré**, une situation navrante alors même que les départements ont été consultés pendant cette période. Ce n'est qu'une fois la session d'automne commencée que nous avons pu réellement émettre nos commentaires, entre autres sur la **formulation trop soutenue du libellé initial**. Néanmoins, le nouveau libellé et le guide d'accompagnement sont une nette amélioration par rapport à la situation antérieure. Finalement, la politique a été adoptée en mars 2017

Bibliothèque et Centre d'aide en géographie-histoire-civilisations

L'assemblée générale de l'Association étudiante s'était montrée nuancée et critique envers le projet de bibliothèque et surtout le redéploiement temporaire de la bibliothèque durant la période de rénovation de la bibliothèque durant la session d'hiver 2015.

Rappelons déjà que les étudiants et étudiantes avaient accepté en référendum de financer de 10\$ par session par le biais de la Fondation avec un vote à la pluralité des voix en bas de la majorité absolue (49%). Alors que la consultation précédant le référendum laissait entendre que la bibliothèque n'allait que partiellement être condamnée durant les travaux, il fut finalement décidé (pour des motifs prévisibles de bruit et de l'impossibilité de maintenir partiellement ouverte la bibliothèque) de redéployer entièrement la bibliothèque dans le pavillon P et de **fermer le pavillon durant les travaux**.

L'Association étudiante n'a reçu que peu de plaintes devant la fermeture de la bibliothèque. Néanmoins, tel ne fut pas notre surprise de remarquer que la réouverture de la (fort belle) bibliothèque fut concomitante avec un changement dans les heures d'ouverture (et ce sans consulter la Commission des études) ; à partir de janvier 2017, la **bibliothèque est désormais fermée le vendredi soir et la fin de semaine**. L'assemblée générale s'est d'ailleurs positionnée à l'effet de rouvrir la bibliothèque le dimanche à la suite du dépôt d'une **pétition** de plus de 300 noms. Par ailleurs, les cabinets de travail sont maintenant fermés à partir de 17 h, tandis que l'enjeu du niveau sonore dans la salle commune fait débat. Le dossier n'a pas évolué depuis.

Par ailleurs, nous avons aussi été surpris par la décision de la direction de **retirer le technicien de documentation du Centre d'aide en géographie-histoire-civilisations (ce n'est pas tout à fait cela, mais il n'est là que 60 heures par session)**. La direction avait déjà tenté une telle mesure en 2014, mais elle s'était ravisée à la suite de pression du département de géographie-histoire-civilisations. Samuel Talbot, membre du Conseil d'administration, a fait circuler une pétition à l'effet de réintroduire un technicien à temps plein, tandis que l'assemblée générale s'est positionnée sur ce dossier le 24 novembre 2016 (pour une seconde fois en deux ans). L'un des arguments de l'Association étudiante est que l'embauche d'un technicien est une mesure de réussite scolaire conventionnelle au sein d'un grand nombre de départements du Cégep, tandis que le programme de sciences humaines est l'un des plus importants programmes préuniversitaires au Cégep Garneau. Le dossier n'a pas évolué depuis (vous pouvez consulter le bilan rédigé par Samuel).

Avis embauche nouvelle directrice des études

L'actuelle directrice des études du Cégep Garneau prenant sa retraite, la direction a procédé à une consultation afin d'élaborer et d'améliorer la procédure d'embauche. C'est ainsi que l'Association étudiante a rédigé et déposé à la Commission des études et au comité de sélection un « **Avis sur les défis d'une directrice sensible aux valeurs du réseau collégial et à l'écoute des besoins et attentes des étudiants et étudiantes** ». Plusieurs thèmes et enjeux y ont été évoqués ; création d'un poste d'ombudsman, rédaction de bilans et de statistique des plaintes étudiantes, révision des règlements disciplinaires, meilleure consultation dans l'évaluation et la révision des politiques et des programmes d'étude, etc. Notons que la Commission des études a adopté dans un avis commun certaines composantes de notre avis, dont l'idée que la future directrice des études (le féminin allège le texte) défende et valorise les « valeurs qui ont conduit à l'élaboration du réseau collégial » ainsi que la formation générale et les programmes d'études réguliers, y compris devant les enjeux de la mondialisation et du néolibéralisme (vous pouvez lire le document en annexe). Jonathan Demers siège sur le comité de sélection.